



Problème avant signature chez le notaire

Par **Nico59115**, le **30/05/2011** à **22:55**

BonjourrrnNous signons demain matin l'achat de notre première maison or, après contact avec l'agence, nous avons demander un état des lieux qui a été accepté par la propriétaire .rrnrnLors de notre dernière visite, la balnéo de la douche devait être réparer ainsi que la persienne .(Arrangement verbale)rrnrnDe plus le lave vaisselle n'est plus présent et ceci n'étant pas stipuler dans le compromis de vente qu'il n'était pas vendu avec .rrnrnComment pouvons nous faire pour avoir réparation ?rrnrnNico

Par **mimi493**, le **30/05/2011** à **23:01**

[citation]De plus le lave vaisselle n'est plus présent et ceci n'étant pas stipuler dans le compromis de vente qu'il n'était pas vendu avec . [/citation] il aurait fallu qu'il soit stipulé qu'il était compris dans la vente. Les meubles ne sont pas compris, par défaut, dans la venternn[citation]Lors de notre dernière visite, la balnéo de la douche devait être réparer ainsi que la persienne .(Arrangement verbale) [/citation] Donc vous avez vu les problèmes donc ce ne sont pas des vices cachés, le vendeur n'est pas tenu de réparer sauf engagement écrit du vendeur.